

Séance ordinaire du 27 février 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de février deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Amélie Landry, Karine Lavertu et Fleur Paradis, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Réjean Lamontagne, Michel Patry et Michel Turner.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'adoption de l'ordre du jour et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2023-00-78

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 février 2023, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Approvisionnement

Annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule
Document d'aide à la décision APP-2023-040 »

Adoptée à la majorité

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds », Document d'aide à la décision APP-2022-237, et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2023-00-79

Résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds », Document d'aide à la décision APP-2022-237

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désapprouver la résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds ».

Adoptée à la majorité

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'abrogation de la résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds » et annulation et rejet des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2022-50-126 dans le cadre du projet pour l'attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2023-00-80

Abrogation de la résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds » et annulation et rejet des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2022-50-126 dans le cadre du projet pour l'attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds

[Document d'aide à la décision APP-2023-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'abroger la résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds ».

D'annuler l'appel d'offres 2022-50-126 dans le cadre du projet pour l'attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues.

Adoptée à la majorité

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant

l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2023-00-81

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 13 février 2023, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2023-00-75 « Félicitations à la Maison natale de Louis Fréchette » par le remplacement de l'alinéa par le suivant :

« De féliciter la Maison natale de Louis Fréchette pour l'organisation de la nouvelle série *Cabaret de la Parole*, qui a eu lieu le 10 février 2023, sur la thématique *L'art de la Résistance* où le *Mois de l'histoire des Noirs* est mis à l'honneur, de même que de reconnaître la contribution de la communauté noire au développement de notre ville, ainsi que les organismes et les citoyennes et citoyens qui par leurs actions permettent d'améliorer le « *vivre ensemble* », source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne. ».

Adoptée à la majorité

CV-2023-00-82

Période de questions

Environ 12 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires. Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-00-83

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 7, 13 et 14 février 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 13 et 14 février 2023 est déposé.

CV-2023-00-84

Autorisation d’affichage des postes de directrice ou directeur du développement économique et de la promotion et de directrice ou directeur des finances et trésorière ou trésorier

[Document d’aide à la décision GCH-2023-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-61 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D’autoriser l’affichage des postes de directrice ou directeur du Développement économique et de la promotion et celui de directrice ou de directeur des Finances et trésorière ou trésorier.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-00-85

Transformation de la structure actuelle à la Direction du service de police

[Document d’aide à la décision GCH-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D’autoriser la transformation de la structure actuelle de la Direction du service de police, telle qu’elle est présentée à la fiche de prise de décision GCH-2023-014, et d’autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d’œuvre requis et à pouvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d’œuvre.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-00-86

Affectation de la réserve financière pour financer les dépenses relatives à la réalisation des projets reliés au mandat du comité des services de proximité

[Document d’aide à la décision DVC-SPO-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'affecter un montant de 14 466 \$, provenant de la réserve financière pour financer les dépenses relatives à la réalisation des projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-87

Candidature de la Ville aux *Plumes d'excellence* de l'Association des communicateurs municipaux

[Document d'aide à la décision COM-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-33 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser la Direction des communications à déposer la candidature de la Ville à l'édition 2023 des *Plumes d'excellence* de l'Association des communications municipaux du Québec, dans les catégories « communication interne, campagnes et communications numériques ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-88

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture (remblai d'une partie du lot 1 962 302 du cadastre du Québec, 1333, chemin Craig, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis défavorable pour le remblai d'une partie du lot 1 962 302 du cadastre du Québec (1333, chemin Craig, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-89

Dépôt du rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 13 octobre 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-029](#)

Le rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 13 octobre 2022 est déposé, à titre d'information.

CV-2023-00-90

Option de renouvellement pour deux années supplémentaires du contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage

[Document d'aide à la décision APP-2023-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'exercer les deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une durée totale de deux ans, à compter du 4 mai 2023, telles qu'elles sont prévues au contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage (appel d'offres 2020-50-16), attribué par la résolution CV-2020-03-42, le 27 avril 2020, pour une dépense totale estimée à 9 425 067,40 \$, incluant les taxes provinciales et fédérales sur le carburant, mais avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Philippe Gosselin et associés ltée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-91

Dépôt de liste de contrats au 31 décembre 2022

[Document d'aide à la décision APP-2023-013](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2022 sont déposées, à titre d'information :

- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé

détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2023-00-92

Attribution du contrat de location de machinerie pour divers travaux de récurage

[Document d'aide à la décision APP-2023-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-41 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat de location de machinerie pour divers travaux de récurage (appel d'offres 2022-50-156), à Provincial environnement inc., pour une dépense estimée à 590 940,00 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-93

Deuxième option de renouvellement du contrat de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées

[Document d'aide à la décision APP-2023-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement du contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées (appel d'offres 2020-55-101), attribué par la résolution CV-2020-07-86 adoptée le 23 novembre 2020, pour une dépense totale de 356 293,02 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation prévue au contrat, pour une durée d'un an, conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-94

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-011.

Ce règlement a pour objet de créer la zone L2467 à même une partie des zones C2404, C2405, H2414, H2415, H2422, H2423, H2424, H2425, H2427, H2442, H2443, H2444, H2447, H2448, H2458, H2482, H2487, L2428, L2430, L2477 et M2480 et d'y autoriser seulement le groupe d'usage L1, conservation.

CV-2023-00-95

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-005.

Ce règlement a pour objet de moderniser la définition de maison mobile et d'édicter des normes concernant l'agrandissement de maisons mobiles.

CV-2023-00-96

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-010.

Ce règlement a pour objet de retirer le groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694, de créer la zone I2697 à même une partie de la zone I2694 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et

spécifications applicables.

CV-2023-00-97

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-78 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-78 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-004.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues des Hospitalières, François-Bissot, Pie X, Armand-Matte, des Rogations, des Labours et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) et rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas).

CV-2023-00-98

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-005.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Paul-Émile-Borduas et Papineau (secteur Lévis) et rue des Prés et Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et les stationnements dans le parc de la Martinière, le parc des Grandes-Pointes, le parc du Plateau, le parc Ludger-Bastien, à la bibliothèque Albert-Rousseau, le parc Jean-Dumets, le parc des Écartes et à l'aréna BSR.

CV-2023-00-99

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (corrections de forme) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-006.

Ce règlement a pour objet de faire des corrections de forme, afin que le

règlement corresponde à la signalisation en place et aux décisions antérieures.

CV-2023-01-00

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-011.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-01

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-34 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-005.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-02

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-010.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-03

Second projet de règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304, outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-08-61.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-04

Adoption du Règlement RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-05

Adoption du Règlement RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-06

Adoption du Règlement RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-07

Adoption du Règlement RV-2023-22-72 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-72 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation et le stationnement sur une partie des rues du Président-Kennedy (secteur Lévis), de Saint-Romuald, de l'École, Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald), Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome), des Chutes-de-la-Chaudière et Théodore-Demers (secteur Saint-Nicolas) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-22-72 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-08

Adoption du Règlement RV-2023-22-73 abrogeant le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement

[Document d'aide à la décision DEI-VD-2023-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-73 abrogeant le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-22-73 abrogeant le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2023-01-09

Annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule

[Document d'aide à la décision APP-2023-040](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D’annuler l’appel d’offres 2022-50-128 dans le cadre du projet pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues, pour les motifs mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2023-040.

Adoptée à la majorité

CV-2023-01-10

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-01-11

Félicitations à la Corporation de développement communautaire de Lévis, au 121^e Groupe scout de Saint-Étienne et à madame Annie Dubois

Il est proposé par le maire
Appuyé par Serge Bonin

De féliciter la Corporation de développement communautaire de Lévis, le 121^e Groupe scout de Saint-Étienne et madame Annie Dubois pour l’organisation de la tenue du *Pentathlon d’hiver de Saint-Étienne*, qui a eu lieu le 25 février 2023, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-01-12

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 26, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
